

KANDADIG PLOVEILH



Bulletin d'information de la commune de Plomelin

Juin 2006

Tél. 02 98 94 25 57 - E-mail : mairie.plomelin@wanadoo.fr - Site Web : <http://www.plomelin.com>



*Le Cercle celtique vient
d'accéder à la 1^{ère} catégorie*



Continuant sur leur lancée, les Milinerien Ploveilh ont rejoint l'élite des cercles celtiques lors du concours de la Confédération Kendalc'h qui s'est déroulé à Quimper le 7 mai. Rappelons que les danseurs de Plomelin ne sont restés qu'un an en 2^{ème} catégorie, après être passés de la 4^{ème} à la 3^{ème} en 2004. Un grand bravo !

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2006



AFFAIRES FINANCIÈRES

Garderie périscolaire : remboursement de frais à l'O.G.E.C. de l'école Notre Dame de l'Assomption. Accord pour la signature d'une convention avec l'O.G.E.C. concernant la garderie des enfants. Versement d'une quote-part de 1 313,70 € à l'O.G.E.C. sur les sommes facturées par la commune aux parents des élèves fréquentant la garderie.

Subvention au C.L.S.H. : 7 600 € d'aide au financement des activités et de participation aux salaires du directeur et d'une animatrice (dont 3 000 € déjà versés au début de l'année à titre d'avance de trésorerie).

Subventions pour sorties éducatives

Ecole maternelle publique : 770 €, école élémentaire publique : 1 280 €, école Notre Dame de l'Assomption : 1 030 €.

Subvention à l'association Quimper Hand Ball : 300 € pour les séances d'initiation au profit des classes de C.M. de l'école publique.

COMMANDE PUBLIQUE - Aménagements hent Ti Menhir et hent Tingoff : les travaux devraient commencer en septembre prochain. La procédure d'appel d'offres est en cours pour le premier chantier et sera lancée prochainement pour le second. Après examen des propositions, le bureau Veritas a été retenu pour les deux missions S.P.S. (sécurité et protection de la santé).

URBANISME

Future médiathèque : le Conseil autorise Quimper Communauté à déposer la **demande de permis de construire** sur une parcelle communale. Les travaux d'aménagement des abords sont à la charge de la commune. La mission S.P.S. a été confiée à l'Apave.

Alimentation en gaz naturel du lotissement communal « Gentric » : accord pour la signature d'une convention de coopération avec Gaz de France.

AFFAIRES FONCIÈRES : Acquisition de 63 m² à Kergoff pour continuer le chemin piéton. Cession d'une parcelle de 942 m² au sud du lotissement « JACQUINET ».

PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet en remplacement d'un poste d'agent à mi-temps. Augmentation de la durée de travail de l'adjoint d'animation de la garderie (de 20h à 28h hebdomadaires).

DIVERS

Affaires scolaires : Présentation du **Contrat Educatif Local** par les animateurs communaux.

Préparation du calendrier de la **tournée des quartiers** par les élus (cf. ci-dessous).

Avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la carrière de Coat Dréo en Combrit.



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

LE RENDEZ-VOUS DES SERVICES TECHNIQUES

Voirie et réseaux : pose de fourreaux de téléphone devant le forage de Bossavarn ; préparation et mise en place de panneaux de signalisation routière au nouveau carrefour du Kosker (V.C. n°6) et à Kerfram (V.C. n°3).

Bâtiments communaux : création d'un escalier entre l'atelier municipal et le parking du nouveau complexe et derniers travaux d'aménagement des abords ; aménagement d'un cheminement piéton longeant le restaurant scolaire du côté de l'allée du 19 Mars 1962 ; aménagement d'un jardin potager à l'école maternelle.

Sentiers piétons et espaces verts : mise en place de la signalétique du nouveau sentier « Entre deux moulins » (Kerbernez) ; installation d'une nouvelle rambarde de protection en bordure du ruisseau de Lenn Kerbernez ;

Terrains de sports et manifestations sportives : peinture des poteaux de but de football à sept du stade de Kergoff ; remise en état de la clôture et du filet pare-balls du stade de Pennanguer ; aide technique pour la course nature, la finale régionale de football à neuf benjamins et le Mondial Pupilles.

AUTRES TRAVAUX

Aménagement de la V.C. n°6 du lotissement de Kerneven au carrefour du Kosker par les entreprises LE PAPE (voirie) et BELLOCOQ (murets).

Création de **trois plateaux ralentisseurs sur la V.C. n°3** entre Daou Zouar et le lotissement de Kerfram (LE PAPE).

Voirie et parkings du lotissement hent Victor Roussin : pose d'enrobés (LE PAPE) et confection d'îlots en pavés (Jardins Service).

LE CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL



L'atelier percussions du C.E.L.



Ce dispositif, mis en place à Plomelin en 2001, a pour objectif de développer l'offre de loisirs sportifs et culturels pour les enfants des écoles de la commune (publique et privée) et les jeunes afin de participer à la réduction des inégalités d'accès aux savoirs et à la culture et de contribuer à la réussite scolaire.

Le Contrat Educatif Local rassemble tous les partenaires qui ont un rôle éducatif auprès des enfants : parents, animateurs C.L.S.H. et garderie municipale, enseignants, élus et personnels municipaux, associations et administrations (Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, Inspection académique, C.A.F.).

Les actions menées depuis 2001 (chants, éveil musical,

théâtre, activités scientifiques et techniques) ont été définies par le comité de pilotage qui avait fait le constat du manque de propositions culturelles sur la commune. Ce qui a donné lieu à cette date à la création d'un poste d'animateur (emploi-jeune). Les actions sont co-financées par la commune, la C.A.F. et la D.D.J.S.

Depuis, les champs d'actions et l'équipe d'animation du C.E.L. se sont développés afin de prendre en compte le temps de l'enfant dans sa globalité (scolaire et périscolaire). Ainsi, les thèmes de l'équilibre alimentaire et du goût sont actuellement mis en pratique.

Aujourd'hui, la mise en place de trois commissions (culturelle, restaurant scolaire et jeunes) permettent :

- d'évaluer les actions menées ;
- de favoriser les échanges entre les acteurs éducatifs ;
- de définir les objectifs des nouvelles actions.

Après l'Afrique en 2005/2006 qui a permis une ouverture sur le monde et des échanges culturels très riches, le thème retenu pour l'année scolaire 2006/2007 est la citoyenneté. Ces actions vont permettre de transmettre des valeurs et des notions de vie en collectivité au travers d'ateliers basés sur la pratique démocratique et le respect (théâtre, forums de discussions, sport collectif, club-presse, choix de menus à thème au restaurant scolaire, détente).



MODES DE GARDE ET LIEUX D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS

Assistants maternelles agréées : la liste est disponible à la mairie et au Relais assistantes maternelles (R.A.M.). Renseignements (places disponibles, contrat, salaire, aides) auprès de M^{me} Yvonne BEUZE, animatrice du R.A.M. qui assure une permanence à la Maison de l'enfance : le 1^{er} jeudi du mois, de 14h00 à 17h00 et le 4^{ème} jeudi, de 16h00 à 18h30 (tél. 02 98 94 27 35). On peut également la joindre lors des permanences à Pluguffan, Plonéis,

Plogonnec et Guengat ou à la Caisse d'allocations familiales (C.A.F., tél. 02 98 98 39 99 ou 02 98 98 38 42).

Centre de loisirs : géré par l'association C.L.S.H., il est installé à la Maison de l'enfance, allée du 19 Mars 1962 (tél. 02 98 52 54 15). Le C.L.S.H accueille les enfants à partir de trois ans le mercredi et pendant les vacances scolaires. Inscriptions auprès de la direction lors de la permanence du mardi.

Les fiches d'inscription sont disponibles sur place ou à la mairie. Horaires : 9h00-17h00 (à partir du 1er juillet 2006, garderie gratuite de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 19h00 Le mercredi uniquement, possibilité de prix à la demi-journée avec ou sans repas.

Haltes garderies de Quimper : elles accueillent les enfants à partir de deux mois pour une heure, une

Maison de la petite enfance 8 bd du Moulin au Duc tél. 02 98 52 92 56	« Le Jardin des Lutins » 12 vieille rte. de Concarneau tél. 02 98 52 13 24	« La Fontaine » Rue Mozart (à la M.P.T.) Tél. 02 98 95 49 69	Halte garderie de Kermoyan Centre social, 4 r. du Dauphiné tél. 02 98 55 95 21
Du mardi au samedi : 8h30-12h15 et 13h30-18h30. Journée continue mardi et vendredi (cinq places, sur réservation). C.L.S.H. : mercredi et samedi après-midi les vacances scolaires (pour huit enfants jusqu'à 9 ans), mêmes horaires.	Mardi et jeudi : 8h30 à 12h15 et 13h30-18h30. Journée continue le jeudi (cinq places, sur réservation).	Lundi, mercredi, vendredi : 8h30-12h15 et 13h30-18h30	Du lundi au vendredi : 8h30-12h15 et 13h30-18h30

Lieux d'accueil de Quimper : ils sont destinés aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte. On y reste le temps qu'on souhaite. Il n'est demandé que le prénom de l'enfant et éventuellement une participation financière par famille quel que soit le temps passé. Ni

demi-journée ou plus (durée limitée) et de façon occasionnelle. Il est conseillé de réserver sa place. Les tarifs sont à l'heure et calculés en fonction des revenus des parents. Lors de l'inscription, il faut présenter les derniers bulletins de salaire et les justificatifs de prestations (pension, retraite, etc.), le numéro d'allocataire de la C.A.F. et le carnet de santé de l'enfant.

garderies ni lieux de soins, ces structures permettent aux enfants de jouer entre eux et aux parents de partager leurs expériences. On y reçoit aussi les futures mamans.

« Les Petits Pas » 15 rue du Salé, tél. 02 98 95 64 41	« Le Petit Navire » Centre de loisirs « la Cascade », 4 rue. de Kerjestin, tél. 02 98 55 62 66
Lundi, mardi et jeudi : 15h00-18h00. Participation de 1,50 €	Jeudi et vendredi : 15h00-18h00. Gratuit

AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE



Familles d'accueil pour personnes âgées et handicapées

Cette formule permet aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux adultes handicapés qui le souhaitent de vivre dans un **environnement familial**. Le métier de famille d'accueil connaît aujourd'hui une véritable évolution : nouveaux statuts, formations, revenus valorisés.

Comment devenir famille d'accueil ? L'agrément du Conseil général est nécessaire. Cette activité ne requiert pas de diplôme particulier. L'accueil est limité à trois personnes maximum. La famille d'accueil doit : disposer d'une chambre individuelle, souscrire une assurance responsabilité civile, respecter les droits de la personne qu'elle accueille.

Cette activité reconnue offre aux personnes qui l'exercent : des formations tout au long de la carrière, une rémunération ouvrant droit à une couverture sociale et à la retraite, des indemnités de congés payés, un soutien médico-social par un professionnel

intervenant à domicile

Qui peut être accueilli ? Des personnes âgées de plus de 60 ans ou des personnes handicapées adultes n'appartenant pas ou n'ayant pas de lien de proche parenté avec la famille d'accueil.

La personne accueillie **doit souscrire une assurance responsabilité civile**. L'accueil à domicile permet aux anciens et aux adultes handicapés qui le souhaitent de : vivre dans un environnement familial, bénéficier d'un soutien médico-social et de différentes aides (allocation logement, allocation personnalisée à l'autonomie, allocation compensatrice pour tierce personne), d'être pris en charge par l'aide sociale en cas de ressources insuffisantes.

Renseignements complémentaires et dépôts de candidatures : M. le Président du Conseil général, Direction des personnes âgées et des personnes handicapées, Cité administrative de Ty Nay, 29196 QUIMPER Cedex.

Projets en cours à Kerneven et à Ty Gwenn : extension de l'hébergement et restructuration du restaurant du C.A.T. et **agrandissement de la M.A.P.A. (20 places supplémentaires)**. Les appels d'offres ont été lancés

Recensement militaire : dès l'âge de 16 ans et trois mois, les jeunes doivent se faire recenser. Se présenter à la mairie muni d'une pièce d'identité et du

livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

La Marine nationale recrute : en 2006, 3 500 emplois dans 35 métiers différents sont proposés (filles et garçons de 17 à 30 ans de niveau 3^{ème} à + 5). Renseignements au Bureau d'information sur les carrières de la Marine, 19 rue Yves Collet, B.P. 34, 29240 BREST Armées, tél. 02 98 14 96 01.

EN BREF

Visites des quartiers : Le Conseil municipal a décidé de constituer des groupes d'élus (associant les services municipaux) chargés de visiter les différents quartiers de la commune pour en dresser un état des lieux. Les visites ont commencé en juin et se poursuivront jusqu'en juillet.



Un nouveau plan de la commune : ce document conçu et édité par la municipalité (pour remplacer l'ancien plan datant de près d'une dizaine d'années) vous est offert avec le *Kannadig* de juin. Il comprend au recto le plan de la commune avec les noms des rues et des lieux dits et au verso une carte touristique.

Distribution du KANNADIG : pour garantir une meilleure diffusion, le *Kannadig* est depuis le mois d'avril distribué sous le contrat « Géo Public Plus » de La Poste qui autorise le dépôt des documents édités par les collectivités territoriales dans les boîtes à lettres portant la mention « stop pub ». Les personnes, qui malgré cela, ne recevraient toujours pas le bulletin municipal, sont invitées à venir en retirer un exemplaire à l'accueil de la mairie et à laisser leurs

nom et adresse en vue d'une réclamation au distributeur.

Kannadig Kerbernez - Ty Gwenn - Kerneven - Ker Odet : ce numéro spécial est paru en mai. Il est disponible à la mairie si vous ne l'avez pas reçu dans votre boîte à lettres.

Magazine de Quimper Communauté : Le n°7 est disponible à la mairie si vous ne l'avez pas reçu dans votre boîte à lettres. A noter un article sur le projet de pôle d'excellence rurale au lycée de Kerbernez.

Prevalys : le bon numéro des bureaux installé Z.A. de Penhoad Braz est le 02 98 53 81 77 (cf. *Kannadig* d'avril).

Nouveau passeport électronique : la fabrication étant centralisée à Quimper, la délivrance immédiate de ce document n'est plus possible. Il vous est recommandé de procéder à votre demande de passeport ou à son renouvellement au moins un mois à l'avance. S'adresser à la mairie pour avoir la liste des pièces à fournir.

Permis de construire : Hervé COZIC, Koad ar Roz ; Le Logis Breton, Liorz ar Menhir (deux logements locatifs).

IL Y A 100 ANS : L'ORPHELINAT DE KERBERNEZ RECONNU D'UTILITÉ PUBLIQUE



C'est le 19 juin 1906 que Georges CLEMENCEAU, ministre de l'Intérieur, signait le décret reconnaissant d'utilité publique l'orphelinat de Kerbernez. C'est le philanthrope quimpérois Alexandre MASSE (1829-1910), inventeur du bouton à quatre trous à l'origine de sa fortune, qui avait créé l'établissement en 1905. Auparavant, en 1884, MASSE avait fondé rue Bourges-Bourg, à Quimper un orphelinat qui accueillait les enfants de 5 à 13 ans. Les difficultés pour placer ces enfants à leur sortie de l'orphelinat incitèrent MASSE à ouvrir une école pratique d'agriculture dans sa propriété de Kerbernez.

L'établissement avait pour but « de recueillir, sur la demande de leurs parents ou de leurs tuteurs, des orphelins français, du sexe masculin, indigents, et de leur donner les connaissances théoriques et surtout

pratiques pour leur permettre de faire des ouvriers agricoles, des jardiniers intelligents et instruits et des ouvriers de professions se rattachant à l'agriculture. ». Les postulants devaient être orphelins de père et de mère ou de l'un d'eux, âgés de douze à quinze ans et être titulaires du certificat d'études primaires.

Au recensement de 1911, l'orphelinat accueillait 16 apprentis jardiniers. Ils étaient nés entre 1893 et 1897 ; onze étaient originaires du Finistère, deux du Morbihan, un des Côtes-du-Nord, un d'Ille-et-Vilaine et un de Paris. Kerbernez était dirigé par le père Jean BRANQUEC, assisté de deux religieuses, une infirmière, une cuisinière, une lingère et deux surveillants.



LES CONSIGNES DU MOIS

Destruction des chardons : par arrêté préfectoral, les propriétaires et exploitants sont tenus d'y procéder sur leurs parcelles avant la floraison. Le non respect de cet arrêté peut entraîner une amende.

Pesticides : respecter les distances ! Rappelons que l'arrêté préfectoral du 7 avril 2005 interdit l'application ou le déversement des désherbants, insecticides, fongicides à moins d'1 m de la berge des fossés, cours d'eau ou points d'eau. Aucune application ne doit être faite sur les avaloirs, les caniveaux et les bouches d'égout. Ces interdictions s'appliquent même s'il n'y a pas d'eau lors du traitement, car un fossé à sec une partie de l'année peut alimenter un ruisseau en hiver. Les traitements par pesticides peuvent porter atteinte à la qualité de l'eau destinée à la

consommation humaine et menacer ou détruire la faune et la flore aquatique.

Message des ambassadrices du tri : les déchets verts déposés dans les déchetteries doivent être exempts de bois, de cendres de barbecue et de plastique car ils sont broyés et transformés en compost pour l'épandage.

Attention à ne pas mettre les petits pots de semis en plastique dans les sacs jaunes car ils ne sont pas recyclables.

Une distribution de sacs jaunes aura lieu prochainement. En cas de besoin, sous pouvez aussi en demander à la mairie.

Contact : tél. 02 98 98 89 58 ou ambassadeur.tri@mairie-quimper.fr



LES ASSOCIATIONS PLOMELINOISES

Mondial Pupilles : belle victoire du F.C. Nantes. Devant plus de 6 000 spectateurs, les jeunes canaris l'ont emporté en finale par 4 à 1 sur les Belges d'Anderlecht. Le public a pu ainsi apprécier le « jeu à la nantaise ». Sur l'ensemble du tournoi, les Nantais ont remporté douze victoires en douze matches. Dès le jeudi soir, la municipalité avait organisé, à la salle socioculturelle une réception officielle en l'honneur des clubs du centre local ; Spartak Moscou (Russie), Woluwe (Belgique), Capetown (Afrique du Sud), Strasbourg, Le Kremlin-Bicêtre, Saint-Savinien, Kirchain (Allemagne), Crymych (Pays de Galles) et bien entendu l'A.S. Plomelin, qui terminera à une belle 5^e place dans sa poule.

Le comité organisateur remercie tous ceux et celles qui ont apporté leur contribution à ce rassemblement international : la municipalité, les employés communaux, les familles d'accueil, les nombreux bénévoles, les partenaires et les sponsors. A l'année prochaine pour la 22^{ème} édition.



Les jeunes de Plomelin et Kirchain à l'issue de leur rencontre

L'A.S.P. : une belle saison malgré tout. En championnat de promotion, le dernier match a été décisif. L'A.S.P. manque de peu la montée en D.R.H.,

devancée par Pen ar Bed et l'A.S.E.A. En coupe Pierre Riou, elle parvient jusqu'à la finale, battue par ... Pen ar Bed. Après quatre ans de bons et loyaux services (notamment une belle saison 2005-2006), l'entraîneur Denis TALIDEC arrête ses fonctions. Son successeur sera Christophe LE GOFF, qui vient de Penmarch.

Jumelage Plomelin-Betziesdorf : le nouveau président élu suite à l'assemblée générale du 8 avril est Jean-Pierre BIÈRE. L'association prépare le 40^{ème} anniversaire du jumelage avec Betziesdorf. Les personnes désirant participer à l'accueil de la délégation allemande qui séjournera à Plomelin du 26 juillet au 1^{er} août sont invitées à se faire connaître. Pour une exposition sur ces quatre décennies d'échanges et d'amitié, l'association recherche des documents, photos, souvenirs. Contact : Jean-Pierre BIÈRE, tél. 02 98 52 59 18.

Assemblée Générale de l'ADMR : Samedi 24 Juin à la MPT à 10 heures.

LE MOT DE L'OPPOSITION : PLAIDOYER POUR UNE POLITIQUE DU PAYS DE CORNOUAILLE

Le Pays de Cornouaille change de direction : le saviez-vous ?

L'année 2006 s'est ouverte avec un changement important pour le Pays de Cornouaille : Alain GERARD cède la présidence du Pays de Cornouaille à Jean-Paul LE PANN, Maire de BRIEC et Président du Pays GLAZICK. Il était temps qu'il se passe quelque chose au niveau du Pays de Cornouaille ! Rien de concret n'a été réalisé depuis quatre ans ; aucune perspective n'a été tracée. Pire, certains crédits de l'Europe (FEDER) n'ont pas été utilisés, faute de projets .

C'est un bilan catastrophique que la gestion du Pays par son président Alain Gérard !

Et pourtant , la Cornouaille a bien besoin d'une politique volontariste de développement économique ; déjà le vieillissement de la population, quasi inéluctable, est renforcé par l'arrivée de « retraités parisiens » ; les jeunes doivent encore s'expatrier au mieux à Rennes ou Nantes, sinon dans la région parisienne (même si l'Insee enregistre des évolutions globalement favorables à la Bretagne).

Nous sommes tous concernés, en Cornouaille, par la politique du Pays. Les autres Pays bretons , Brest et Lorient en particulier, vont de l'avant, leurs projets

avancent ! Le travail à réaliser par le nouveau président est colossal : on ne rattrape pas comme cela quatre ans d'absence décisionnelle, de dialogue entre les communautés de communes ! La région se lance dans un vaste programme de développement de Pays ; aujourd'hui, notre Pays de Cornouaille n'a pas de projet à faire valoir, pas même d'axes politiques prioritaires. Devant les défis qui nous attendent, nous ne pouvons rester immobiles et passifs. Retrouvons nous les manches, mais que de temps perdu !

Quimper Communauté et le Pays de Cornouaille ont d'immenses défis à relever, notamment avec l'arrivée du T.G.V. à l'horizon 2012-2013. C'est après-demain ! Quelles seront les conséquences pour l'économie locale ? Il semble déjà certain que des bouleversements importants sont imaginables sur les infrastructures, l'activité économique, le tourisme, l'immobilier, le social.

Les élus, au niveau du Pays de Cornouaille, au niveau des communautés de communes et au niveau des communes doivent s'accaparer ces problématiques le plus tôt possible et préparer les décisions qui vont s'imposer.

Il est temps de tracer la route, il est même plus qu'urgent de définir les priorités.



Après une grande vitre cassée à l'école maternelle avec tentative d'effraction (coût : 600 €), voici une **image symbolique** de ce qu'on retrouve régulièrement dans le bourg ou ailleurs après un week-end. Dans un cabinet médical, un téléphone a même été arraché. Sans commentaires...

Recrutement d'un policier municipal : M. Lionel FILLIASTRE a été recruté par la mairie en qualité de gardien de police municipale, il a pris ses fonctions le 1^{er} juin. Ses missions sont de veiller au **maintien de l'ordre public** sur le territoire de la commune et au respect des prescriptions des **arrêtés municipaux** en liaison avec la gendarmerie de Pont-L'Abbé.

Encore du vandalisme !

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JUIN 2006		
Samedi 17	Assemblée générale	Judo - Salles socio et accueil
Dimanche 18	Remise des prix du tournoi de tennis	Tennis - Salles socio et accueil
Samedi 24	Spectacle Assemblée Générale	A.P.E. écoles publiques - Salle socio ADMR - MPT
Samedi 24 - dimanche 2 juillet	Exposition de peinture	Familles rurales - Ti Michel
Mercredi 28	Fête de fin d'année	C.L.S.H. - Salle socio
Dimanche 25	Gala	Familles rurales - Salles socio et accueil
JUILLET 2006		
Dimanche 2	Pardon de Saint Philibert Kermesse	F.N.A.C.A. - Chapelle Saint Philibert A.P.E. école privée - Salle socio
Mercredi 26 - lundi 1 ^{er} août	40 ^{ème} anniversaire du jumelage avec Betziesdorf	Visite des amis allemands

ÉTAT CIVIL

Décès : Marie DOARE, veuve CELTON, 92 ans, Ti Gwenn ; Anne JEGOU, veuve LE MEUR, 96 ans, Ti Gwenn ; René GUEGUEN, 72 ans, Alez ar Gosker ; Marie LAOUENAN, veuve GUELLEC, 91 ans, Ti Gwenn ; Marie LE BRIS, veuve QUERREC, 92 ans, Ty Gwenn ; Emile LUCAS, 74 ans, Kroaz Kermel ; Jean-François RICHIER, Kroaz Kermel, 53 ans.

Naissances : Manon BRIAND, Penfoul ; Evaëlle GELLA, Park Menn Meur ; Paoline LE DOUCE, Tal ar Groas ; Ethan PERSON, hent Ty Koad ; Sarah SEFRIOUI, hent Kerfram.

INFORMATIONS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE Du lundi au jeudi : 8h00-12h00 ; 13h00-17h00 Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h00-16h30 Samedi (état-civil) : 9h00-12h00

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (tél. 02 98 52 58 67)
Mardi : 16h00-18h00 Mercredi : 10h00-12h00 ; 14h00-18h00 Vendredi : 16h00-18h00 Samedi : 10h00-12h00 ; 14h00-17h00 Dimanche : 10h00-12h00

LA POSTE : lundi : 14h30 - 17h00 ; du mardi au vendredi : 9h30 - 12h00 et 14h30 - 17h00 ; Samedi : 9h30 - 12h00.

ASSISTANTE SOCIALE : en mairie sur rendez-vous, 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois, 9h00 - 12h00. Tél. 02 98 76 25 14.

MISSION LOCALE : permanences en mairie, 1^{er} mardi du mois, 9h00 - 10h30. Tél. 02 98 64 42 10.

A.D.M.R. : M^{me} Annick MORIN, tél. 02 98 94 21 73, M^{me} Annie LE QUEAU, tél. 02 98 55 22 64.

Permanences à Ti Michel le mardi, 10h00 - 11h30, tél. 02 98 94 27 11.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE KERBENHIR (PLUGUFFAN) Lundi - Mercredi - Vendredi : 14h00-18h00 Samedi : 9h00-12h00 ; 14h00-18h00

URGENCES MÉDICALES : appeler le 15 qui assure la régulation.

PHARMACIE DE GARDE : appeler le 17 qui assure la régulation.

HORAIRE DES MESSSES : à 11h00 les 1^{er} et 2^e dimanches du mois ; à 9h30 les autres dimanches.

